

Ordre du jour – Réunion CPH du mardi 14 juillet 2026

Lieu : Bureau du CPH - Shop-Ping Marcinelle

Heure : 19h30

Type : Mixte : présentiel pour le bureau / distanciel pour les autres

1. Validation du dernier procès-verbal

1.1. *Approbation et remarques*

Le procès-verbal de la réunion précédente est soumis à l'approbation des membres.

Le point relatif à l'aide financière accordée aux clubs lors des AG nécessite toutefois une nouvelle discussion. Celui-ci est dès lors repris à l'ordre du jour de la présente réunion.

2. Points institutionnels

2.1. *Rapport de l'Assemblée Générale AFTT et du Conseil Régional*

Luc présente un compte rendu de l'Assemblée Générale de l'AFTT ainsi que de la réunion du Conseil Régional.

Les principaux éléments à retenir concernent la nomination de Carole Ghyselinck, pour le Hainaut, et de Cindy Grevisse, pour le Luxembourg, au sein du Conseil Régional.

Les candidatures d'Isabelle, pour Namur, et de Nathalie, pour le Brabant-Bruxelles-Wallon, n'ont pas été retenues.

L'équilibre entre hommes et femmes au sein du Conseil Régional n'étant pas encore atteint, différentes solutions devront être envisagées. La possibilité d'une candidature de Dominique, pour la province de Liège, est notamment évoquée.

Le Conseil Régional a également procédé à la désignation du futur Secrétaire Général de la FRBTT. Guy Bradfer a été désigné à cette fonction.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Les membres du Conseil d'Administration National sont :

- Luc Albert ;
- Guy Bradfer ;
- Bernard Van Kerm ;
- Jean-Michel Mureau ;
- Yves Douin ;
- Guy Bertrand.

Carole est nommée à la Commission Pédagogique.

2.2. Répartition de certaines matières au niveau AFTT

Afin de permettre à des membres de l'Assemblée Générale ne siégeant pas au Comité Provincial de s'investir davantage dans les différentes matières, il est décidé de confier :

- Les compétitions individuelles à Aurélien Delnatte ;
- Les vétérans à Yves Vanderstichele.

Ces attributions concernent le niveau AFTT.

Au niveau du Comité provincial du Hainaut, Mathieu reste responsable des compétitions individuelles et Eric reste responsable de la cellule Vétérans.

2.3. Date de la prochaine Assemblée Générale AFTT

La date de la prochaine Assemblée Générale n'est pas encore connue.

3. Parquet

3.1. Dossier discipline – courrier à l'AFTT

Le Comité provincial revient sur la décision prise dans le dossier xxxx.

La sanction initiale d'une année de suspension ferme a été ramenée à deux mois de suspension, avec une prise d'effet différée.

Le Comité provincial marque son désaccord avec cette décision et décide d'adresser un courrier à l'AFTT afin de contester celle-ci.

Il sera également demandé que le responsable du parquet provincial soit invité lorsqu'un dossier relevant du parquet provincial fait l'objet d'un examen ou d'une décision à un autre niveau.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



4. Interclubs

4.1. Label d'éthique sportive et lutte contre les forfaits

Le projet de Label d'éthique sportive et de lutte contre les forfaits est présenté aux membres.

Le dispositif est approuvé en l'état.

Le document sera publié sur le site provincial dans la rubrique consacrée aux règlements.

4.2. Spring Cup

Le Comité provincial valide la reconduction de la Spring Cup.

Un formulaire de retour d'expérience sera mis en place afin de recueillir l'avis des clubs et des participants.

Peu de modifications sont envisagées par rapport à l'édition précédente.

Les matchs de classement deviendront facultatifs pour les équipes ne jouant plus le titre.

4.3. Rapport sur la composition des séries

Un rapport est présenté concernant la constitution des séries.

Environ 95 % des demandes spécifiques formulées par les clubs ont pu être respectées.

Une proposition d'organisation des horaires a également été transmise aux clubs. Il apparaît toutefois difficile de l'appliquer intégralement compte tenu des habitudes et attentes des joueurs.

Il est notamment constaté que certaines divisions, comme les P4, privilégient fortement les rencontres en soirée plutôt que l'après-midi.

4.4. Tableaux des montées et descentes

Les tableaux reprenant les modalités de montées et descentes seront publiés sur le site provincial.

5. Secrétariat

5.1. Préparation de l'Assemblée Générale provinciale

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale provinciale ainsi que les différents points qui devront y être abordés sont présentés.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Mathieu prépare un document à destination des clubs afin de faciliter la compréhension des différents sujets et procédures qui seront présentés lors de l'Assemblée.

6. Compétitions individuelles

6.1. *Attribution des compétitions*

La répartition des compétitions entre les clubs candidats a été réalisée en veillant à assurer une répartition aussi équitable que possible.

Le Comité provincial décide également de conserver un historique des attributions.

Celui-ci permettra d'instaurer progressivement une rotation entre les clubs candidats et de garantir une meilleure équité dans l'attribution des différentes compétitions.

6.2. *Règlement du Challenge provincial*

Le règlement du Challenge provincial a été publié sur le site Internet ainsi que sur les différents canaux de communication.

Il conviendra toutefois de prendre contact avec les clubs organisateurs afin de leur rappeler les principales règles et modalités d'organisation.

6.3. *Programme de gestion des tournois*

Un programme temporaire de gestion des tournois sera présenté aux juges-arbitres.

Parallèlement, l'AFTT travaille au développement d'un outil plus complet, capable de gérer des formats de tournois très variés.

L'objectif est de disposer à terme d'un programme pouvant être utilisé aussi bien pour les tournois traditionnels que pour des formules plus spécifiques.

La gestion des doubles est également prévue.

6.4. *Indemnité des juges-arbitres pour les tournois amicaux*

Le montant initialement fixé à 80 € pour la prestation d'un juge-arbitre lors d'un tournoi amical est ramené à 60 €.

Cette adaptation vise à encourager les clubs à recourir davantage à un juge-arbitre officiel.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Il est rappelé qu'un juge-arbitre doit faire l'objet d'une désignation officielle afin de bénéficier de la couverture d'assurance liée à sa fonction.

7. Trésorerie

7.1. Rapport comptable

Luc présente la situation comptable à la date de la réunion.

Le rapport détaillé sera annexé au présent procès-verbal.

7.2. Rapport du commissaire aux comptes

Le rapport du commissaire aux comptes est examiné.

Il apparaît que plusieurs pièces justificatives sont manquantes dans la comptabilité.

Le commissaire aux comptes avait initialement envisagé de valider les comptes. Il lui est toutefois rappelé qu'une validation ne peut intervenir dans l'état actuel du dossier en raison de l'absence de plusieurs justificatifs nécessaires.

Les comptes ne sont dès lors pas approuvés à ce stade.

7.3. Préparation du budget

Luc présente la méthode qu'il envisage d'utiliser pour l'établissement du budget.

Dans un premier temps, celui-ci sera construit sur la base des dépenses constatées lors de la saison précédente, tout en distinguant autant que possible les dépenses récurrentes des dépenses exceptionnelles.

Cette méthode permettra de disposer d'une première base de travail.

Un budget plus précis et davantage structuré pourra être établi à partir de la saison suivante, lorsque des données comptables complètes sur une saison entière seront disponibles.

7.4. Notes de frais

Luc présente le fonctionnement des notes de frais et rappelle la procédure à suivre pour leur introduction et leur remboursement.

Les documents nécessaires seront transmis à l'ensemble des personnes concernées.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



7.5. Intervention financière pour les Assemblées Générales des clubs

La question d'une intervention financière en faveur des clubs organisant une Assemblée Générale fait l'objet de discussions.

Aucun consensus ne pouvant être dégagé, aucune décision définitive n'est prise.

Le point sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

7.6. Listing des amendes

La liste des amendes est présentée.

Après discussion, certains montants font l'objet d'ajustements à la baisse.

La liste définitive sera publiée sur le site provincial.

Le Comité provincial constate que le niveau de certaines amendes reste relativement élevé, mais considère que celles-ci doivent également conserver un caractère suffisamment dissuasif pour atteindre leur objectif.

7.7. Dettes des clubs

Plusieurs clubs présentent encore des dettes relatives à la saison 2025-2026. Pour certains d'entre eux, aucun paiement n'a encore été effectué.

Luc assure le suivi des dossiers concernés.

Les clubs débiteurs seront invités à régulariser leur situation avant la reprise du championnat.

À défaut de régularisation, les équipes concernées pourront participer aux rencontres, mais celles-ci seront considérées comme des forfaits administratifs, avec les conséquences sportives et financières prévues par les règlements.

8. Commission des Jeunes du Hainaut

8.1. Rapport d'activités

Les stages décentralisés se sont globalement bien déroulés.

Luc a notamment assuré la coordination du stage organisé à Manage.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Le retour de Jean-Pierre au sein des activités est également souligné positivement, son implication et sa motivation étant particulièrement appréciées.

8.2. Matériel de la Sapinette

Le matériel destiné à la salle de la Sapinette a bien été livré.

Celui-ci comprend notamment :

- 24 tables ;
- 24 marquoirs ;
- 24 filets ;
- 24 tables d'arbitrage ;
- 100 séparations.

Parmi les séparations livrées, 60 doivent encore être montées.

Les trois portes-séparations prévues doivent encore être livrées prochainement à la Sapinette.

9. Vétérans

9.1. Tournois vétérans

Les tournois vétérans débiteront à la fin du mois d'août.

La question du programme informatique à utiliser pour leur gestion est abordée.

Philippe dispose déjà de son propre programme, qui pourra continuer à être utilisé dans le cadre des compétitions qu'il gère.

Mathieu a parallèlement développé une solution destinée aux autres juges-arbitres. Celle-ci sera présentée lors de la réunion des juges-arbitres.

Cet outil pourra également être utilisé pour d'autres types de tournois.

9.2.25. Gestion des doubles

Eric demande si le nouveau programme pourra également assurer la gestion des compétitions de doubles.

Il est confirmé que cette fonctionnalité est prévue.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



9.3. Matériel destiné aux juges-arbitres

Luc a commandé cinq packs complets de matériel destinés aux juges-arbitres.

André sera chargé de déterminer les juges-arbitres qui bénéficieront prioritairement de ces packs dans un premier temps.

9.4. Inventaire du matériel existant

Eric a reçu un ordinateur du Comité provincial.

Il n'est dès lors pas nécessaire de lui attribuer un pack complet de matériel.

9.5. Frais liés aux tournois

Certaines notes de frais doivent encore être introduites, notamment pour l'achat de cartouches d'encre utilisées dans le cadre des tournois d'été et des compétitions vétérans.

Les personnes concernées sont invitées à transmettre les justificatifs nécessaires.

10. Dames

10.1. Modalités de perception des inscriptions

Le principe suivant est retenu pour les compétitions concernées :

Le club organisateur percevra l'intégralité des droits d'inscription.

Le Comité provincial facturera ensuite au club un montant de 5 € par joueuse inscrite.

10.2. Adaptation du bulletin financier

Mathieu est chargé de mettre en place l'informatisation de la facturation des clubs à la suite des tournois.

10.3. Lots pour la session mixte

La question des récompenses à prévoir pour la session mixte est abordée.

La commande de coupes est envisagée.

En revanche, aucune décision définitive n'est prise concernant l'octroi de lots supplémentaires.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Il est souligné que l'attribution systématique de lots à chaque tournoi organisé par une cellule représenterait un coût important pour le Comité provincial et pourrait également créer une différence de traitement entre les différentes cellules.

Le point devra donc encore être étudié avant toute décision définitive.

10.4. Double appartenance Dames

La procédure de double appartenance Dames est désormais entièrement informatisée.

La joueuse introduit sa demande via son espace personnel et celle-ci est ensuite validée par le club.

Cette centralisation permet notamment de simplifier les démarches administratives, d'éviter les doubles facturations et de regrouper les résultats de la joueuse sur sa fiche principale.

11. Arbitrage

11.1. Réunion des juges-arbitres

Une réunion des juges-arbitres est programmée le mardi 8 septembre 2026.

Cette réunion permettra notamment de présenter les différentes procédures, l'organisation des compétitions et les nouveaux outils mis à leur disposition.

12. Informatique

12.1. Site Internet

Certaines parties du site provincial doivent encore être complétées ou mises à jour.

Mathieu effectuera un inventaire des contenus manquants et prendra contact avec les responsables concernés afin d'obtenir les informations ou documents nécessaires.

12.2. Outil CPH Admin

- a. Présentation de l'outil

L'outil CPH Admin a déjà été présenté à Luc.

Compte tenu de l'heure avancée de la réunion, une présentation complète à l'ensemble des membres n'est finalement pas réalisée.

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



- b. Fonctionnement de l'outil

L'explication détaillée du fonctionnement de CPH Admin est également reportée à la prochaine réunion.

13. Calendrier

13.1. *Critérium féminin*

Le Critérium féminin est programmé le 12 septembre 2026.

13.2. *Preping 1*

La première phase du Preping est programmée le 24 octobre 2026.

14. Suivi des réunions précédentes

Les points suivants n'ayant pas encore pu être traités, ils seront à nouveau inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion :

- 14.1. *Forum thématique*
- 14.2. *Échéancier des publications*
- 14.3. *Documents manquants sur le site*
- 14.4. *41. Vérification du matériel à Erquelinnes*
- 14.5. *42. Fond de podium*
- 14.6. *43. Suivi du cadastre féminin*
- 14.7. *44. Master U13*
- 14.8. *45. Labellisation*

Mathieu Jasinski
Secrétaire provincial – Hainaut

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

